



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 novembre 2023

Restaurant « Le Myo », allée Ernest-Ansermet 1 : rénovation complète et extension de l'établissement, sécurité structurelle et mise en conformité des techniques et hygiène

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment sis allée Ernest-Ansermet 1, à l'est du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, a été originellement construit comme une buvette dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964. Il abrite aujourd'hui un restaurant à sushi, dénommé « Le Myo ».

Les façades du restaurant sont principalement vitrées et supportées par une structure métallique. Cette structure est en grande partie corrodée et n'est plus aux normes, les grands vitrages ferment mal et, selon rapport, l'ensemble de la structure doit être remplacée. De plus, l'ensemble des éléments vitrés et panneaux légers sont thermiquement obsolètes et n'assurent plus une étanchéité suffisante.

Une rénovation globale et complète est nécessaire ainsi qu'une éventuelle extension, accompagnée de la réfection de la toiture plate ainsi que de la mise en œuvre d'une nouvelle isolation. Une première estimation évalue ces travaux à CHF 1.9 millions.

Afin de financer les frais d'études nécessaires à ce projet de rénovation et d'extension, de sécurisation et de mise en conformité, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 200'000.- en faveur du Service des gérances. Les dépenses du compte d'attente seront balancées par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine financier « Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine financier (5^e étape) » qui sera soumis au Conseil communal en 2023 par voie de préavis.

Ainsi, conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 29 juin 2023.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

